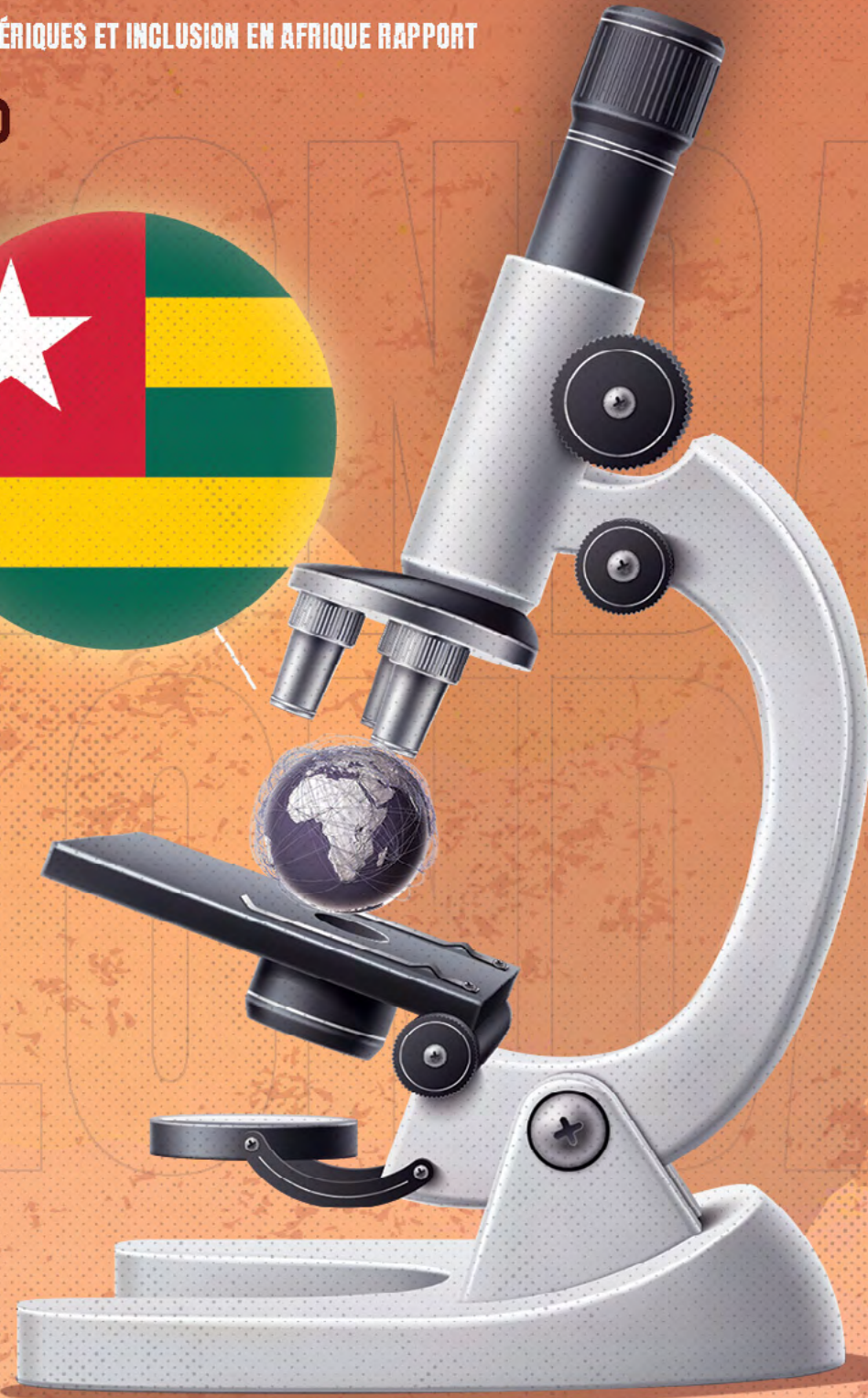


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

TOGO



LONDA

Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Publié par Paradigm Initiative
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8



Togo

► Résumé exécutif

Pour de nombreux Togolais, l'accès aux services publics, privés et sociaux est un défi. Le gouvernement espère que son ambitieux programme d'identification biométrique E-ID Togo et le récent accord pour connecter le pays au câble Equiano de Google, le premier de ce type à atteindre l'Afrique depuis le Portugal, devraient permettre de doubler la vitesse de l'internet pour les 8,9 millions de résidents du Togo. Selon Google, le câble créera indirectement 37 000 emplois au Togo d'ici 2025 et augmentera le PIB de 193 millions de dollars¹. De même, le Togo est devenu le premier pays d'Afrique de l'Ouest à lancer un réseau 5G en 2020. Ces dernières années, la pénétration d'internet au Togo a presque triplé, passant d'environ 7 % en 2017 à environ 21 % en 2020². Cependant, l'appareil politique et la liberté d'expression des personnes et des médias restent un défi. Bien que le gouvernement ait lancé des projets ambitieux visant à créer davantage d'emplois grâce aux compétences numériques et à la connectivité, les TIC n'ont pas encore été introduites dans les programmes éducatifs du pays et les politiques et programmes récents élaborés par le gouvernement ne bénéficient pas de la participation d'acteurs clés tels que les organisations de la société civile, la communauté technique et le monde universitaire.



Introduction

Situé en Afrique occidentale, sur le golfe de Guinée, le Togo est bordé à l'ouest par le Ghana, à l'est par le Bénin et au nord par le Burkina Faso. Prise en sandwich entre ces pays, l'étroite bande de terre du Togo abrite une grande variété de langues, une histoire religieuse complexe et une nourriture délicieuse.

La majorité de la population du Togo vit dans de petits villages' dispersés dans les zones rurales. Lomé, le plus grand centre urbain, s'étend le long de la côte. L'un des minéraux les plus cruciaux du Togo est le phosphate. Le pays dispose de réserves d'environ 60 millions de tonnes, ce qui fait de la nation ouest-africaine le 19e plus grand producteur de minéraux au monde. Le pays dispose également d'un potentiel inexploité de production de minéraux tels que le calcaire, l'or, les diamants, le minerai de fer, le gypse, la bauxite, le manganèse, le zinc, le rutile, etc.³. Cependant, les faibles prix du marché pour les principaux produits d'exportation du Togo, associés à la situation politique volatile des années 1990 et du début des années 2000, ont eu un effet négatif sur l'économie.

Le président du Togo, Faure Gnassingbé, a été réélu pour un quatrième mandat en 2020, prolongeant ainsi son règne de 15 ans et une dynastie familiale qui a débuté lorsque son père a pris le pouvoir lors d'un coup d'État en 1967. Bien que la constitution prévoie la liberté d'expression, dans la pratique, ce droit est restreint et les journalistes pratiquent souvent l'autocensure.

La population totale du pays était de 8,9 millions d'habitants en décembre 2022⁴. Selon les données de Kepios, la population du Togo a augmenté de 201 mille personnes entre 2021 et 2022⁵. Au début de l'année 2022, 43,9 % de la population togolaise vivait dans les centres urbains, tandis que 56,1 % vivait dans les zones rurales.

Kepios Analysis indique que les utilisateurs d'internet au Togo ont augmenté de 259 mille entre 2021 et 2022. Pour mettre en perspective, ces chiffres d'utilisateurs révèlent que 6,35 millions de personnes au Togo n'utilisaient pas internet au début de l'année 2022, ce qui signifie que 74,1 % de la population restait hors ligne au début de l'année.

En novembre 2022, le Togo a fait la une de presque tous les journaux spécialisés dans les technologies et les télécommunications du monde entier pour avoir été le premier pays africain à être connecté au câble Equiano de Google, le premier de ce type à atteindre l'Afrique.

«Le Togo, qui ne figurait pas sur la liste des pays bénéficiaires de la première cohorte, a été intégré après plusieurs mois de négociations et il devient le premier pays africain à accueillir le câble», s'est réjouie la ministre togolaise de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, Cina Lawson, le 18 mars, sur le quai de Togo Terminal du port autonome de Lomé.

«Ce succès nous permet de répondre aux exigences de la feuille de route du gouvernement sur le renforcement de la connexion internet au réseau mondial», a ajouté le ministre togolais. Le câble, «qui

¹ Le câble sous-marin Equiano est arrivé au Togo, première étape en Afrique (2022) Blog officiel de Google Afrique. Disponible à l'adresse: <https://africa.googleblog.com/2022/03/the-equiano-subsea-cable-has-arrived-in.html> (consulté le 25 janvier 2023).

² BTI 2022 Togo Country Report (2022) BTI. Disponible à l'adresse: <https://bti-project.org/en/reports/country-report/TGO> (consulté le 25 janvier 2023).

³ Ressources naturelles et industrie minière au Togo (2022) Arise IIP. Disponible sur : <https://www.ariseiip.com/natural-resources-mining-industry-in-togo/#:~:text=Phosphate%20mining%20is%20a%20major,of%20minerals%20in%20the%20world.> (Consulté le 25 janvier 2023).

doit offrir une bande passante 20 fois supérieure à celle de tout autre câble existant en Afrique de l'Ouest», est synonyme d'une augmentation du débit internet, d'une amélioration de l'expérience utilisateurs et d'une réduction des coûts des données de plus de 14% d'ici 2025, selon les données de son ministère.

En 2020, en pleine pandémie de COVID-19, le Togo est devenu le premier pays d'Afrique de l'Ouest, et le troisième d'Afrique, à déployer un réseau 5G. Commentant ce lancement surprise, Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, a déclaré: « La 5G va faciliter les usages innovants en permettant l'émergence de nouveaux services répondant aux besoins des différents secteurs de l'économie (énergie, santé, industrie, transport, etc). Par ailleurs, l'objectif du gouvernement est que la couverture mobile bénéficie à tous les Togolais. Il est donc important de veiller à ce que le déploiement de cette technologie ne se limite pas aux seules grandes villes, mais qu'il contribue à améliorer la qualité de la couverture afin que toutes les localités du Togo puissent bénéficier des services 5G.»

Toujours en pleine pandémie de COVID-19, le Togo, par l'intermédiaire du ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale (MENTD), a lancé le programme de transfert d'argent Novissi. Programme de transfert d'argent inconditionnel (UCT) pour aider les travailleurs informels dont les moyens de subsistance ont été bouleversés par la pandémie de coronavirus, Novissi est un programme d'assistance sociale entièrement numérique. En mars 2021, Novissi avait atteint 819 972 bénéficiaires et déboursé environ 23,9 millions de dollars (13 308 224 040 FCFA). L'initiative a été saluée dans le monde entier comme un pas de géant pour la mise en œuvre de l'économie numérique et de l'assistance sociale pendant les crises.

Avec ces titres, une personne étrangère à l'économie du pays peut penser que le pays a conçu une feuille de route numérique et un processus d'élaboration de politiques clair qui rassemble les acteurs pour réduire la fracture numérique. Cependant, le processus de saute-mouton a montré au fil du temps ses limites puisque la plupart des gens en dehors de la capitale ont encore du mal à se connecter aux réseaux 2G alors que le pays lance un réseau 5G et un ambitieux projet d'IA sans cadre

juridique existant et sans les cadres réglementaires appropriés pour ces technologies.

POLICY LEAPFROG VS PROCESSUS

POLITIQUE MULTIPARTITE

Au début des années 2010, un rapport de l'Institut international du développement durable expliquait que l'absence de processus d'élaboration de politiques était due à l'instabilité politique de la nation ouest-africaine⁶. Après un amendement constitutionnel en 2002 et une élection présidentielle en 2003, le pays a sombré dans le chaos politique. En 2005, la communauté internationale et les organismes régionaux ont préconisé un accord de partage du pouvoir, qui a duré jusqu'en 2007, date à laquelle le gouvernement a été remanié à deux reprises avec de nouveaux ministres.

⁶ « Soutenir le dialogue multipartite sur les politiques publiques par Internet dans un pays moins développé : The Togo Experience », Ben Akoh, Institut international du développement durable, juillet 2012.

Les tentatives d'engager le gouvernement à formuler une politique des TIC ont été soumises à de grands risques, même si un accord politique pour le Togo appelé Accord Politique Global (APG) a été signé au Burkina Faso voisin en août 2006, à la suite d'un dialogue entre le gouvernement et divers partis d'opposition.

Dans les circonstances politiques chaotiques qu'a connues le Togo au début des années 2000, il était presque impossible de prêter attention aux préoccupations politiques en matière de TIC, malgré les tentatives en ce sens.

De même, il a été presque impossible d'engager le gouvernement dans des initiatives politiques nationales et régionales en cours, telles que celles menées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) dans le cadre de l'initiative sur l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI) et la réforme des TIC de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au total, plus de 10 tentatives ont été faites pour produire un document de politique nationale en matière de TIC, sans donner beaucoup de résultats tangibles.

Cependant, l'actuelle ministre de l'Économie numérique et de la Transformation digitale occupe ce poste depuis 2010. S'appuyant sur ses plus de 15 ans

⁴ Population du Togo (en direct) (2023) Worldometer. Disponible sur : <https://www.worldometers.info/world-population/togo-population/> (consulté le 25 janvier 2023).

⁵ Kemp, S. (2022) Digital 2022 : Togo - DataReportal - Global Digital Insights, DataReportal. DataReportal - Global Digital Insights. Disponible à l'adresse : <https://datareportal.com/reports/digital-2022-togo#> (consulté le 25 janvier 2023).

⁷ Utiliser l'IA et les données numériques pour cibler les transferts monétaires au Togo (2021) CEGA. Disponible à l'adresse : <https://cega.berkeley.edu/research/using-ai-and-digital-data-to-target-cash-transfers-in-togo/> (consulté le 25 janvier 2023).

d'expérience et d'expertise en matière de politique et de réglementation des télécommunications, elle a été chargée de conduire le Togo dans une transition profonde vers une économie numérique inclusive. Encore une fois, la plupart des initiatives, y compris les lois et les règlements au cours de ses 12 années à la tête du ministère, ont été des sprints politiques isolés sans une base solide pour construire un processus politique multipartite qui inclut les acteurs clés tels que les utilisateurs représentés par les organisations de la société civile, la communauté technique et le monde universitaire. Le secret des processus et le manque de responsabilité, d'inclusion et de transparence sont des indicateurs forts que la plupart des projets isolés du gouvernement à travers le ministère n'ont pas nécessairement pour but de poser des bases solides pour l'économie numérique du pays, mais plutôt par souci d'adapter les politiques de l'État au paysage numérique mondial pendant leur mandat de responsables gouvernementaux.

La politique la plus récente qui concernait le programme Novissi ⁷ était composée uniquement de ministres et d'un conseiller de la présidence. Novissi a été accéléré par des négociations budgétaires et politiques typiques avec une équipe interne dédiée, dirigée par un conseiller économique principal du président et le ministre de l'Économie numérique et de la Transformation numérique. Tous deux ont travaillé avec le comité interministériel d'urgence, qui a été formalisé par décret présidentiel pour coordonner les réponses politiques d'urgence à la pandémie.

Le comité est composé des responsables suivants : le président de la République; le Premier ministre; le ministre de l'économie numérique et de la transformation numérique; le ministre du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse; le ministre de l'économie et des finances; le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales; le ministre des infrastructures et des transports; le ministre des mines et de l'énergie; le ministre de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique; le secrétaire d'État chargé du secteur informel; le conseiller du président de la République.

Le comité a veillé à ce que Novissi soit élaboré dans le cadre de cet organe et de ces processus institutionnels, et qu'il reflète les priorités du gouvernement en matière d'aide sociale. Une fois

de plus, le gouvernement n'a pas réussi à constituer une équipe multipartite composée d'experts dans le domaine et d'autres parties prenantes importantes.

LIBERTÉ DE L'INTERNET ET PERTURBATION DU RÉSEAU

Les perturbations sur Internet, la surveillance gouvernementale et l'abus des données personnelles des citoyens ont mis le Togo sous les projecteurs entre 2017 et 2021. L'année 2022 a été assez stable en termes de liberté sur Internet à part quelques cas où un certain nombre d'influenceurs du web ont été emprisonnés pour leurs opinions en ligne en l'absence d'un cadre juridique réglementant la liberté d'expression en ligne.

Fin 2021, le militant pro-démocratie Fovi Katakou⁸ a également été mis en liberté provisoire sous contrôle judiciaire après neuf jours de détention arbitraire. Il était accusé d'«apologie de crimes et délits» (article 552 du Code pénal togolais) et d'«incitation à la révolte contre l'autorité de l'État» (article 495 du même code) en lien avec un post Facebook daté du 10 décembre 2021 dans lequel il alertait sur les problèmes d'insécurité, d'injustice et de manque d'infrastructures au Togo.

En 2022, Aristide Soglo, alias Aristo le Blédard, un influenceur franco-togolais bien connu a été



⁸ HAKA, A. (2021) Togo-L'activiste Fovi Katakou arrêté chez lui dans la matinée, Icilome. Disponible à l'adresse: <https://icilome.com/2021/12/togo-lactiviste-fovi-katakou-arrete-chez-lui-dans-la-matinée/> (consulté le 25 janvier 2023).

⁹ KAMAKO, B.L. (2021) Aristo le Blédard gardé à vue par la police togolaise pour diffamation, Togo Breaking News. Disponible sur: <https://togobreakingnews.info/aristo-le-bledard-garde-a-vue-par-la-police-togolaise-pour-diffamation/> (consulté le 25 janvier 2023).

arrêté à plusieurs reprises et condamné à plusieurs reprises à payer des amendes pour ses opinions exprimées en ligne⁹

Il a été accusé de diffamation et en l'absence d'une loi réglementant l'espace en ligne au Togo, la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a utilisé le Code pénal togolais. D'autres influenceurs et blogueurs, dont Raoul Le Blanc¹⁰, un humoriste bien connu, Gogoligo, et un artiste gospel, Papson Moutité, ont été emprisonnés pour avoir exprimé des opinions sur les réseaux de médias sociaux, en particulier Facebook¹¹.

Il y a deux ans, dans une affaire qui a fait date, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a ordonné au gouvernement togolais «d'adopter et de mettre en œuvre des lois, des règlements et des mesures de protection afin de remplir ses obligations en matière de droit à la liberté d'expression en ligne conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme» et «de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la non-occurrence des perturbations du réseau et des abus de la liberté d'expression des citoyens».

Début 2022, le Conseil des ministres a adopté un nouveau code de procédure pénale¹², un projet de loi de 1047 articles «pour apporter plus de modernité dans la procédure pénale togolaise ou pour répondre à de nouveaux défis tels que le terrorisme ou la piraterie maritime.» Selon le gouvernement, le nouveau projet de loi répondra aux grands standards internationaux en matière de liberté individuelle et de protection de la dignité des personnes. Cependant, il n'est pas clair si des dispositions relatives à la liberté en ligne sont incluses dans le nouveau projet de loi. En l'absence d'auditions publiques et d'appels à commentaires, il n'est toujours pas possible pour les autres parties prenantes d'apporter leur contribution au projet de loi.

En ce qui concerne les perturbations du réseau, les Togolais ont bénéficié d'une stabilité du réseau dans les communautés urbaines, à l'exception de quelques incidents isolés¹³ qui ont été résolus en quelques heures ou un jour. La plupart des incidents ont été

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a ouvert une procédure de sanction à l'encontre de GVA Togo, fournisseur d'accès à Internet (FAI) en fibre optique, suite à des perturbations signalées à plusieurs reprises sur son réseau¹⁴. L'ARCEP reproche au FAI le «*non respect des obligations de stabilité, de disponibilité et de continuité des services du réseau*» ainsi que le défaut de notification des incidents aux clients et au régulateur.

«L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a constaté avec regret depuis plusieurs semaines, des dysfonctionnements graves et récurrents dans la fourniture des services par l'opérateur Groupe Vivendi Africa Togo (GVA Togo), notamment la multiplication des cas d'indisponibilité des services et plus particulièrement des débits lents inférieurs à 1 Mbps au lieu des débits souscrits par les consommateurs respectivement de 50 Mbps et 200 Mbps», indique un communiqué.

GVA Togo a changé la donne au Togo, en proposant l'abonnement à la fibre optique le moins cher de la CEDEAO. Le FAI a doublé le nombre de ses abonnés, passant d'environ 18 000 à 36 000 à la fin du mois de décembre 2021, dans un contexte de forte croissance depuis son arrivée au Togo.

Quelques mois plus tôt, le leader du marché des télécommunications, Togocom, avait été condamné à payer plus de deux milliards de francs CFA, correspondant à 2% de son chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2021¹⁵, pour des manquements graves à son obligation de stabilité du réseau et à la disponibilité de ses services de communications électroniques mobiles, conformément à l'article 31 de la loi sur les communications électroniques. Ces sanctions font suite à un certain nombre de rapports de référence et d'études de cas publiés par le régulateur en 2022 pour garantir la disponibilité et la qualité des services des opérateurs de télécommunications.

GOVERNANCE DES DONNÉES

La Constitution togolaise du 14 octobre 1992 jette

⁹ News, B.T.B. (2022) Showbiz: Raoul le blanc encore jeté en prison, Togo Breaking News. Disponible sur: <https://togobreakingnews.info/showbiz-raoul-le-blanc-encore-jete-en-prison/> (consulté le 25 janvier 2023).

¹¹ News, B.T.B. (2021) Papson et gogoligo en prison dans l'affaire adebayor, Togo Breaking News. Disponible sur: <https://togobreakingnews.info/papson-et-gogoligo-en-prison-dans-laffaire-adebayor/> (consulté le 25 janvier 2023).

¹² LOMEGRAPH (2022) Le Togo va introduire le bracelet électronique à son code de procédure pénale, Disponible à l'adresse suivante: <https://lomegraph.com/code-de-procedure-penale-bracelet-electronique/> (consulté le 25 janvier 2023).

¹³ Ayi Renaud Dossavi (2022) Togo: L'ARCEP lance une procédure de sanction contre Canalbox, suite à des dysfonctionnements récurrents, Togo First - Actualité économique au Togo. Disponible à l'adresse: <https://www.togofirst.com/fr/telecoms/0309-10538-togo-l-arcep-lance-une-procedure-de-sanction-contre-canalbox-suite-a-des-dysfonctionnements-recurrents> (consulté le 27 janvier 2023).

les bases de la protection des données et de la vie privée en garantissant le «respect de la vie privée, de l'honneur, de la dignité et de l'image» de chaque citoyen. En outre, l'article 29 de la Constitution dispose que «l'Etat garantit le secret de la correspondance et des télécommunications. Tout citoyen a droit au secret de sa correspondance et de ses communications et télécommunications.»

16

La loi dédiée à la protection des données personnelles au Togo est la loi sur la protection des données (LPD) n °2019-014 du 29 octobre 2019, relative à la protection des données personnelles¹⁷. Elle régit la collecte, le traitement, la transmission, la conservation et l'utilisation des données personnelles. Elle s'applique aux personnes physiques, à l'État, aux collectivités locales, aux entreprises privées et publiques, ainsi qu'aux traitements automatisés ou non des données effectués sur le territoire du Togo ou dans toute juridiction où les lois togolaises s'appliquent.

L'un des objectifs de la loi sur la protection des données est de responsabiliser les individus et de leur donner le contrôle de leurs données personnelles. Elle comporte un chapitre sur les droits des personnes concernées (individus) qui comprend le droit d'accès, le droit de rectification, le droit d'effacement, le droit de restreindre le traitement, le droit à la portabilité des données, le droit d'opposition et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé. Le DPA a établi sept principes fondamentaux pour le traitement des données personnelles. Ces principes sont, entre autres, les suivants : principe du consentement et de la légitimité ; principe de la légalité et de la loyauté ; principe de la finalité, de la pertinence et de la conservation ; principe de l'exactitude ; principe de la transparence ; et principe de la confidentialité et de la sécurité.

Cette loi prévoit également la création d'une agence de régulation pour la protection des données personnelles, l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP).



Selon la loi, le PIDC sera une autorité administrative indépendante chargée de veiller à ce que le traitement des données personnelles soit effectué conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le défi concernant la gouvernance des données au Togo reste la création du PIDCP et de ses membres pour faire respecter la loi. Malgré les annonces du gouvernement, l'entité n'a pas encore été créée.

L'autre défi concerne le cadre juridique des données d'identification biométriques qui a été fixé par la loi sur l'identification des personnes au Togo (loi e-ID), votée le 3 septembre 2020 par le parlement¹⁸. Cette nouvelle loi, selon le gouvernement, va orienter et encadrer la collecte des données des citoyens par le gouvernement.

La loi sur l'e-ID est donc la deuxième loi régissant les données personnelles. Cependant, elle n'est pas encore totalement mise en œuvre.

LIBERTÉ DE LA PRESSE ET DES MEDIAS

¹⁴ Agence Ecofin (2022) Au Togo, Canalbox Visé par une procédure de sanction conduite par l'arcep, pour dysfonctionnements récurrents, Agence Ecofin. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.agenceecofin.com/communication/0409-100852-au-togo-canalbox-vise-par-une-procedure-de-sanction-conduite-par-l-arcep-pour-dysfonctionnements-recurrents> (consulté le 27 janvier 2023)

¹⁵ Autorité de Régulation des communications électroniques... (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://arcep.tg/wp-content/uploads/2022/06/Decision-2022-006-ARCEP-CD-Portant-sanction-TGC-pour-manquement-obligation-de-disponibilite-permanente-continue-et-reguliere-fourriture-des-services-de-CE.pdf> (consulté le 25 janvier 2023).

¹⁶ Togo 1992 (rév. 2007) constitution (2023) Constitute. Disponible à l'adresse: https://www.constituteproject.org/constitution/Togo_2007?lang=en (consulté le 25 janvier 2023).

¹⁷ Journal Officiel du Togo (2020). Disponible sur : https://www.jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_11_05_2020%20-%2065E%20ANNEE%20N%C2%B0%2016%20BIS.pdf (Consulté le : 25 janvier 2023).

Avec 234 journaux et magazines, 94 stations de radio et une douzaine de chaînes de télévision pour 8, 9 millions d'habitants, le Togo dispose d'un riche paysage médiatique. Cependant, malgré l'abondance des médias, y compris l'apparition de nouveaux sites en ligne ces dernières années, la plupart d'entre eux opèrent sous une forte influence politique.

Depuis 2004, la loi sur la presse n'impose plus de peines de prison en cas de violation, mais la loi est souvent contournée. Un texte adopté en 2020 garantit l'indépendance du journalisme et l'accès des journalistes à l'information, à condition de respecter les «informations classées défense». L'accès à l'information reste difficile pour les journalistes, notamment ceux des médias privés qui critiquent les autorités. En outre, l'État continue d'emprisonner des journalistes en utilisant d'autres instruments juridiques tels que le Code pénal du Togo. En décembre 2021, le Togo a inculpé deux journalistes qui avaient critiqué le gouvernement pour «outrage à l'autorité» et «diffusion de fausses déclarations sur les médias sociaux.»

Ferdinand Ayite et Joel Egah, respectivement rédacteurs du bihebdomadaire L'Alternative et de l'hebdomadaire Fraternité, ont été arrêtés et placés en détention le 10 décembre 2021 pour des propos tenus lors d'une émission en ligne.

Les deux journalistes et leur animateur ont été libérés de la prison civile de Lomé et placés sous contrôle judiciaire dans la soirée du 31 décembre 2021¹⁹. Malgré leur libération, les deux journalistes étaient toujours poursuivis pour «outrage à l'autorité» (article 490 du code de procédure pénale togolais), «diffamation» (article 290 du code pénal togolais) et «incitation à la révolte contre l'autorité de l'État» (article 495 du même code). Joel Egah est décédé quelques semaines plus tard suite à des complications de santé dues à son séjour en prison, a indiqué sa famille.

Notons que le droit à la liberté d'expression est inscrit dans la Constitution togolaise, ainsi que dans plusieurs instruments régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme, notamment l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 9 de la Charte africaine

des droits de l'homme et des peuples, ratifiés par le Togo respectivement en 1984 et 1982.

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE PAR L'ÉDUCATION

Dans son livre «Lettre ouverte à l'Afrique de cinquante ans»,²⁰ l'homme d'État togolais et ex-secrétaire général de l'Union africaine, Edem Kodjo, a exhorté la plupart des pays africains à adopter la transformation numérique du continent, car c'est le seul moyen de projeter le continent. Au Togo, la réforme de l'enseignement n'a pas encore



touché à l'inclusion de la culture numérique dans les programmes officiels et aucune université ou établissement d'enseignement supérieur du pays n'enseigne la politique informatique.

En 2015, dans le cadre d'un autre processus politique de type «leapfrog», le gouvernement a lancé un projet pilote appelé «Ecole Numérique Togo» (ENT), un projet qui vise à introduire la technologie numérique dans l'éducation et à souligner l'importance cruciale des TIC dans le système éducatif. Plus de 7 ans plus tard, aucun rapport d'impact de la phase pilote n'est

¹⁸ Macdonald, A. (2022) Le Togo modifie la loi sur l'identification biométrique pour faire avancer les ambitions en matière d'identification numérique: Biometric Update, Biometric Update | BiometricUpdate.com. Disponible à l'adresse: <https://www.biometricupdate.com/202206/togo-amends-law-on-biometric-identification-to-advance-digital-id-ambitions> (consulté le 25 janvier 2023).

¹⁹ Togo : Escalade des attaques contre les défenseurs des droits humains (2022) Togo : Escalade des attaques contre les défenseurs des droits humains ~ Tourneons la Page. Disponible sur : <https://tourneonslapage.org/fr/actualites/togo-escalade-des-attaques-contre-les-defenseurs-des-droits-humains> (consulté le 25 janvier 2023).

disponible et plus de 1 548 876 élèves et plus de 85 000 étudiants ne bénéficient toujours pas des programmes d'enseignement des TIC.

L'une des causes de la stagnation de l'éducation au Togo, et en ce qui concerne les TIC en particulier, est le financement. Cependant, le gouvernement a obtenu un soutien de 15 milliards de francs CFA de la Banque mondiale pour soutenir l'initiative ENT qui n'a pas établi de politique, de feuille de route ou de perspective sur la façon dont le gouvernement compte introduire les TIC dans les programmes d'enseignement.

Introduire des programmes d'enseignement des TIC dans les écoles togolaises est aujourd'hui une urgence alors que le continent tout entier se dirige vers la quatrième révolution industrielle. Dans les années 2000, la fracture numérique au Togo était considérable. Mais depuis dix ans, avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de plus de 90%, avec 2,23 millions d'internautes, il est très important d'explorer d'autres sources de financement pour soutenir une telle ambition au-delà de l'aide internationale, des financements des bailleurs et des prêts.

LE FONDS D'ACCÈS ET DE SERVICE UNIVERSEL (USAF)

Le Fonds d'accès et de service universel (USAF), un mécanisme de financement permettant d'obtenir des contributions, généralement de la part des opérateurs de réseaux de télécommunications, afin de garantir que les services TIC sont accessibles et abordables pour le plus grand nombre de personnes possible, a joué un rôle déterminant dans le financement de projets d'inclusion numérique et d'alphabétisation numérique.

Dans d'autres pays du continent, ces fonds sont également des institutions critiques dans le sens où ils ont une influence démesurée sur les expériences en ligne des populations marginalisées dans un pays.

Au Togo, depuis son lancement en 1998, le fonds s'est d'abord concentré sur la disponibilité du service de téléphonie « voix » et des points d'accès dans les zones rurales. Vingt ans plus tard, en 2018, le gouvernement a adopté un décret pour étendre le service vers des projets de haut débit et d'inclusion

numérique pour les communautés mal desservies afin de connecter 95% de la population.

Bien que le régulateur ait fait mention de l'utilisation du fonds dans ses rapports annuels, il n'existe pas de rapport d'impact ou de transparence sur le processus et les différents projets financés par le fonds. Le régulateur est chargé de l'exécution des projets financés par le fonds, sous la supervision du ministère des TIC.



²⁰ Kodjo, E. (2010) Lettre Ouverte à l'Afrique Cinquantenaire. Paris : Editions Gallimard.

Conclusion et Recommandations

GOUVERNEMENT

Pour le gouvernement :

- Le gouvernement doit établir un processus multipartite pour les politiques, les lois et les règlements, incluant les organisations de la société civile (OSC), les universités et la communauté technique.

- Le gouvernement doit préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information en ligne et hors ligne

- Les gouvernements, les autorités de régulation et les opérateurs télécoms doivent maintenir l'accès aux télécommunications, aux services internet, aux plateformes numériques et aux technologies de contournement, en particulier pendant les élections, les manifestations et les périodes de conflit. Les perturbations intentionnelles de l'accès à Internet et des services en ligne ont un impact sur les droits économiques, sociaux, politiques et civils des individus.

- Le gouvernement doit inscrire les principes des droits de l'homme, la transparence et le contrôle démocratique dans les lois qui réglementent les contenus en ligne au Togo.

- Le gouvernement doit éviter de bloquer ou d'imposer des exigences réglementaires onéreuses aux réseaux communautaires, et d'imposer des interdictions pures et simples ou arbitraires aux médias sociaux et aux plateformes de messagerie.

- Grâce à l'USAF, le gouvernement et le régulateur devraient être en mesure d'étendre la connectivité, de créer une demande supplémentaire d'accès à Internet, de soutenir les piliers existants de l'économie du pays et de fournir divers biens sociaux et services gouvernementaux.

- Par le biais de l'USAF, en donnant la priorité à l'accès inclusif à l'internet, le gouvernement et le régulateur doivent subventionner la connectivité pour ceux qui sont en marge, comme ceux qui vivent dans les zones rurales ainsi que les femmes et les filles

- Le gouvernement, en collaboration avec d'autres parties prenantes, doit mettre en place une entité et un comité multipartite pour gérer l'USAF afin de contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux de haut niveau et de soutenir le développement économique global du pays.

- Le gouvernement doit soutenir les médias en ligne et

SOCIÉTÉ CIVILE

Pour la société civile :

- Les organisations de la société civile doivent plaider pour la libération immédiate et inconditionnelle des personnes emprisonnées pour une expression en ligne protégée par les normes internationales et encourager les mesures de réparation.

- Les organisations de la société civile doivent mener une analyse d'alerte précoce sur les tactiques d'ingérence électorale susceptibles de se produire lors des élections locales et législatives du pays, et mobiliser des campagnes de plaidoyer pour prévenir les impacts négatifs.

GOUVERNEMENT

favoriser un espace d'information résilient. La lutte contre la désinformation et la propagande commence par l'accès du public à des informations fiables et à des reportages locaux, sur le terrain.

- Le gouvernement et les parties prenantes doivent intégrer pleinement les principes des droits de l'homme dans l'application de la politique de concurrence et encourager les nouveaux investissements dans le secteur des télécommunications.

- Le gouvernement doit s'attaquer à la fracture numérique. L'inégalité d'accès à l'internet contribue à l'inégalité économique et sociale et compromet les avantages d'un internet libre et ouvert. À court terme, les gouvernements doivent travailler avec les fournisseurs de services pour lever les plafonds de données.

SECTEUR PRIVÉ***Pour le secteur privé:***

- Les entreprises doivent s'engager dans un dialogue permanent avec la société civile pour comprendre les effets des politiques et des produits de l'entreprise et les besoins des consommateurs.



www.paradigmhq.org

Droits d'auteur © 2023